N°722
23 Avril 2015
Notre courriel :
ufc@cgt-fapt.fr

FLASH CADRES

Jusqu'où iront les cadeaux ?

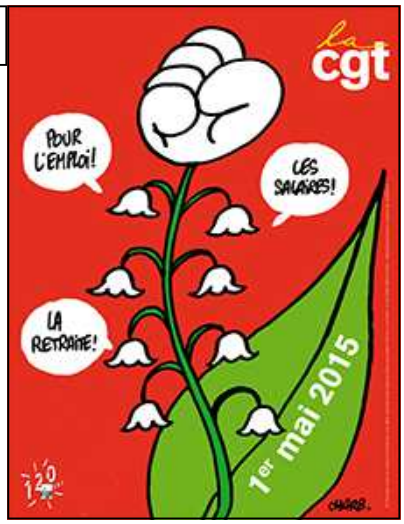

En annonçant, le 8 avril, un nouveau cadeau de 2,5 milliards d'€ au patronat et toujours rien de concret pour les salariés, les retraités et les privés d'emplois, le gouvernement s'obstine dans une politique aux antipodes des besoins et attentes du pays. Il affirme vouloir accélérer l'investissement et l'activité sans investir un centime dans les hommes et les femmes qui fabriquent les richesses et sont le moteur de l'économie.

Aux salariés il fait une promesse de création de compte personnel d'activité qui leur permettrait de garantir la portabilité, sans contenu, et pas avant 2017.

Le gouvernement s'entête dans la logique de l'économie de l'offre, alors que c'est la demande qu'il s'agit de relancer en augmentant les salaires, les minimas sociaux et les retraites, et en investissant dans la recherche-développement et la formation.

La même logique sous-tend l'ensemble des mesures annoncées, y compris orienter l'assurance-vie vers le capital des PME au prétexte que, pour démarrer l'activité, il faudrait renforcer les fonds propres des entreprises, alors que les difficultés de financements sont ailleurs : accès aux crédits bancaires pour les PME, relations déséquilibrées entre les donneurs d'ordre et les sous-traitants, etc.

Aucun des dispositifs déjà mis en place n'a en effet aidé les entreprises qui en ont vraiment besoin. Aucun n'a permis de soutenir les secteurs où le développement de la recherche est nécessaire. Ce nouveau cadeau fiscal conduira au même résultat : un nouvel effet d'aubaine pour les entreprises qui font déjà des profits.

Quand s'arrêteront enfin des cadeaux autant nuisibles qu'improductifs ?

Branche Poste

Clés de la réussite ou des champs !

La CDSP, considérée comme un point d'étape, du 14 avril sur le projet « Les clés de la réussite des DET » n'est pas à dissocier du contexte et donc de la mise en place du plan stratégique à l'horizon 2020 dans lequel La Banque Postale devient l'élément moteur de la réalisation du chiffre d'affaires du groupe.

Après les 5 piliers et MCU, La Poste se veut rassurante en affirmant qu'il n'y aura aucun impact sur les équipes front et back office, qu'il n'y aura pas de réorganisation sur l'encadrement dans les deux ans suivant l'expérimentation et que chaque postier pourra trouver une place dans cette nouvelle organisation. Le terme « pouvoir trouver » nous laisse perplexe. Bref, les conséquences de ce projet sont très floues puisque lors de cette CDSP, La Poste n'a pas fourni de premier bilan.

Pour qui, pour quoi ?

430 personnes (assistants, formateurs et ingénieurs) du Réseau et de La Banque Postale rejoindront l'Ecole pour servir la stratégie du Groupe : « tous postiers, tous banquiers ». Un Comité Scientifique (banquiers, consommateurs, Secours catholique) veillera à la bonne marche du projet dont l'objectif est de délivrer des formations diplômantes et certifiantes, des formations normées…et contraignantes pour les concepteurs et les formateurs.

Si les compétences n'existent pas en interne, le CFPB, entre autres, se substituera aux postiers pour concevoir et dispenser à leur place ! Une stratégie qui écartera nombre d'entre eux des métiers de la formation, alors que chacun, en interne, doit pouvoir évoluer, au sein même de la formation.

Branche Télécoms

Les folles journées d'Orange

Le 13 avril, à la séance de signature de l'accord salarial Orange 2015, seule la CFDT a accepté de signer ! La direction a été obligée de poursuivre les négociations pour obtenir d'autres signatures pour que cet accord soit valide ! Du jamais vu !

Et, en quelques heures, la direction a amélioré le texte en augmentant les minimas pour les cadres (300 €), les augmentations collectives des non cadres de droit privé (250 €) et les augmentations des fonctionnaires non cadres (180 €) … Pour les cadres, elle a prévu 1% sur les augmentations et 0,4% sur les reconnaissances sans promotion.

Cette nouvelle répartition a amené FO à signer cet accord.

Pour la CGT, le 1,4% mis en avant est trop faible et pour 85% des cadres ce sera seulement 300 €, soit 1%. La CGT ne signera pas cet accord au rabais.

« Essentiels 2020 » : un plan stratégique pour la finance !

Avec son plan stratégique « Essentiels 2020 » Orange annonce 15 milliards d'€uros d'investissement (9 milliards en France) dans les réseaux fixes et mobiles. Mais, alors que le chiffre d'affaires est en baisse, le dividende par action devrait être maintenu à 60 centimes d'€ jusqu'en 2018.

Orange vient donc de décider d'un plan d'économie de 3 milliards d'€ qui va entraîner le non-remplacement des 2/3 des 25 000 départs prévus d'ici 2018. 230 boutiques seront fermées au profit de la création *d'*une quarantaine de mégastores.

Pour la CGT, L'État et son régulateur doivent, au travers de l'attribution des fréquences 700 MHz, exiger le maintien des emplois et un développement harmonieux des réseaux et des services sur tout le territoire.

Fédération des **A**ctivités **P**ostales et de **T**élécommunications **CGT** **U**nion **F**édérale des **C**adres
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél : 01 48 18 54 30 - Fax : 01 48 59 25 22
Courriel : ufc@cgt-fapt.fr - Pages UFC Retrouvez-nous sur notre site : http://www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Échos

Fusion des écoles d'ingénieurs ?

Le gouvernement s'apprête à prélever 100 millions d'€ dans les fonds de roulement de vingt-cinq écoles et une dizaine d'universités pour boucler le budget 2015.
Une décision inepte qui handicapera les capacités d'investissements des universités en termes de rénovations mais aussi de mise en sécurité des bâtiments.
Par ailleurs, les écoles d'ingénieurs s'inquiètent d'une lettre cosignée par Najat Vallaud-Belkacem et Michel Sapin concernant les dépenses consacrées aux écoles qui évoque : « Une réflexion sur la simplification et l'amélioration du paysage des écoles d'ingénieurs par le biais de rapprochements ou de fusions d'établissements, en complément de ceux déjà réalisés ». La CGT dénonce ce projet emprunt de discrétion et néfaste.

Emploi

Fin du Centre d'études de l'emploi ?

Les ennuis du Centre d'Etudes de l'Emploi qui produit des études pour éclairer l'action des pouvoirs publics et des acteurs économiques et sociaux, ont débuté en 2010, quand le gouvernement a décidé de réduire ses subventions. Les effectifs ont chuté, les personnels de soutien à la recherche payant le plus lourd tribut. Faute de moyens, le CEE est menacé. Il y a urgence. La majorité du personnel doit être renouvelée, donc si aucune décision n'est prise, il ne restera plus qu'une poignée de salariés sous contrat après décembre.
Le Centre ne pourra pas survivre. Le personnel et le conseil scientifique du CEE plaident pour sa transformation en Groupement d'intérêt public, seule piste permettant de poursuivre le programme de recherche.

Casse aux Galeries Lafayette

Le groupe Galeries Lafayette, qui cumule les bons résultats, vient d'annoncer un plan d'économie qui pourrait se traduire par la suppression de 500 postes.
Ce plan de casse sociale concerne en fait l'ensemble du groupe, 10 000 salariés et 60 boutiques. Le site du boulevard Haussmann, est particulièrement touché. Il comporte la fermeture des magasins du centre commercial de Belle-Épine, de Béziers, une restructuration de celui de Lille, la fermeture de l'entrepôt de Bonneuil-sur-Marne. La CGT dénonce le cynisme d'une direction qui promettait un millier d'emplois si le magasin du boulevard Haussmann ouvrait le dimanche, et qui parallèlement annoncait l'ouverture d'un magasin à Doha.
Les salariés sauront apprécier les effets immédiats de la loi Macron qui fait de l'ouverture des magasins le dimanche l'alpha et l'omega de créations d'emplois.

International

Stop TRADE SECRET

La directive sur le secret des affaires soumis au vote de la commission juridique du Parlement européen en mai prochain, menace les droits fondamentaux et fait primer les profits des multinationales sur les intérêts sociaux, environnementaux et démocratiques.
On pourrait considérer comme légitime de protéger les opérateurs économiques face à la concurrence déloyale, certainement pas de soustraire une masse d'informations de toute forme de débat public et de la transparence.
Face à cette directive dangereuse, la CGT comme 60 organisations dans 9 pays différents refusent la criminalisation du travail des lanceurs d'alerte, des syndicalistes et des journalistes. Signons massivement la pétition :
http://stoptradesecrets.eu/fr/

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Échos

Répondre aux besoins de santé

Alors que les maladies chroniques ne cessent d'augmenter, le seul objectif de la loi santé de Marisol Touraine est de réduire les dépenses de santé.
Elle impose la mise en place de groupements hospitaliers de territoires (GHT) qui accélèreraient les restructurations hospitalières, aggraveraient la désertification médicale et le non accès aux soins.
Les hôpitaux devraient encore économiser 3 milliards d'€ avec la suppression de 22 000 emplois.
La CGT revendique quant à elle une loi cadre pour répondre aux besoins de santé avec une Sécurité sociale de haut niveau, une politique de prévention, la prise en charge de l'autonomie, sans oublier la question de l'industrie pharmaceutique et de la recherche.

Social

AGIRC : 3è réunion de négociation

3ème réunion de négociation le 10 avril et le Medef ne lâche rien sur les mesures d'austérité visant les retraités et les salariés. Le Medef, après une proposition d'abattements dégressifs des pensions, rejetée par tous, souhaite s'attaquer aux salariés nées en 1957 et 1958 bénéficiaires d'une retraite à 60 ans en cas de carrière longue ainsi qu'aux retraites non soumises à la CSG.
La 4ème réunion aura lieu le 27 mai et la CGT réaffirme son souhait de voir l'égalité salariale appliquée, permettant de régler en partie le financement AGIRC-ARRCO ainsi qu'une augmentation du point de cotisation (une augmentation de 7,72 €/mois pour un salaire de 4000 € bruts).
La CGT s'oppose à tout nouveau sacrifice des actifs, chômeurs et retraités, ainsi qu'à la fusion AGIRC-ARRCO.

Projet de réforme du dialogue social

La CGT a fait de nombreuses propositions, et a réaffirmé qu'il « ne saurait être question d'inscrire dans la loi ce que le patronat n'a pas obtenu dans la négociation ». Si la CGT sait reconnaître les points positifs de ce projet, comme : l'émergence d'une représentation collective des salariés des TPE, (critiquée par la CGPME), elle dénonce aussi la fragilisation des Instances Représentatives du Personnel (DP, CE, CHSCT) ainsi que la possibilité de fusion des instances dans les entreprises de moins de 300 salariés, que revendique le MEDEF.
Pesons sur le débat dans le sens d'une démocratie sociale affirmant la citoyenneté au travail.

Égalité

L'enjeu de la classification

Une loi éponyme égalité Femme/Homme a été adoptée le 4 août 2014. Grâce à la ténacité de la CGT, elle contient des dispositions qui vont dans le bon sens.
Ainsi en est-il de l'obligation pour les entreprises d'évaluer et de lutter contre les discriminations sur l'ensemble de la carrière et vérifier si les classifications et les grilles salariales ne sont pas discriminantes pour les femmes.
Reste l'application de cette loi! Cela permettrait d'ailleurs de combler l'essentiel du déficit des régimes de retraites complémentaires.
Ce n'est guère que la 7è loi depuis 1972 !
Ainsi, les lois se succèdent et les inégalités perdurent.
Non seulement la CGT milite pour que cette loi soit appliquée, mais, est aussi à l'offensive pour conquérir des droits nouveaux à exercer dans les faits.